

TRAIL DES ECRINS

20 juin 2026

RÈGLEMENT DES SIX ÉPREUVES

La Trans'Ecrins, 59 Km, 3300m de D+.
Le Duo des Ecrins 59 Km, 3300m de D+
Le Trail des Ecrins 34 Km 2000m de D+
Le Trail du Vallon 25 Km 1400m de D+
La Vallouissette 11 Km 350m de D+

Article 1 : ORGANISATION

Sous l'égide du club Ecrins Trail Running, en collaboration avec le club des sports puy-saint-vincent la vallouise, section nordique, Run Alpin, le comité des fêtes, la commune de Vallouise-Pelvoux ,Puy St Vincent et la Communauté de Communes du Pays des Ecrins, organise le 20 juin 2026, le Grand Trail des Ecrins sur une journée avec 4 courses : **le samedi 20 Juin** la Trans'Ecrins, le Duo des Ecrins, le Trail des Ecrins, le Trail du Vallon et la Vallouissette, ainsi que les courses enfants.

Catégories Trans'Ecrins

Masters	MA	1991 et avant
Seniors	SE	1992 à 2003
Espoirs	ES	2004 à 2006

Catégories Le Trail du Vallon

Masters	VE	1991 et avant
Seniors	SE	1992 à 2003
Espoirs	ES	2004 à 2006

Catégories Le Trail des Ecrins

Masters	VE	1991 et avant
Seniors	SE	1992 à 2003
Espoirs	ES	2004 à 2006

Catégorie Vallouisette

Masters	VE	1991 et avant
Seniors	SE	1992 à 2003
Espoirs	ES	2004 à 2006
Juniors	JU	2007 et 2008
Cadets	CA	2009 et 2010

Article 2 : CONDITION D'ADMISSION

Conformément à la loi du 23 mars 1999, les inscriptions ne seront enregistrées que si elles sont accompagnées d'une photocopie de licence FFA, FIDAL (licence italienne), FSGT Athlé, FSCT Athlé, UFOLEP Athlé, en cours de validité et les non licenciés un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie, même pour les marcheurs sur le trail de la Vallouisette uniquement, ou le justificatif avec numéro du parcours santé prévention de la FFA (PPS). Pour les inscriptions sur place, si dossard disponible présentation d'une licence citée ci-dessus ou d'un certificat médical concernant l'athlétisme en compétition ce dernier sera conservé un an par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident, il ne sera pas retourné, ou du PPS de la FFA. En l'absence de l'un ou de l'autre de ces documents pas de dossard possible.

Article 3 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions pourront être prises sur le site AS2PIC.ORG ou le bulletin est téléchargeable sur www.grand-trail-des-ecrins.com et à envoyer à Marion GENTA 13 RUE DU GRANIT DU PELVOUX 05120 L'ARGENTIERE LA BESSEE
mail : trailecrins05@gmail.com

Droit d'inscription :

1/ La Trans'Ecrins, 59 Km, 3400m de D+ : Formule à 65 € (75 € après le 05/05/2026). comprenant le dossard, la collation d'arrivée, les ravitaillements liquides et solides de course, un cadeau d'accueil et un tee-shirt finisher.

2/ Le Duo des Ecrins 59 Km, 3400m de D+ Formule à 65 € par coureur (75 € après le 05/05/2026). comprenant le dossard, la collation d'arrivée, les ravitaillements liquides et solides de course, un cadeau d'accueil et un tee-shirt finisher.

3 / Le Trail des Ecrins 34 Km 2000m de D+ Formule à 47€ (52€ après le 05/05/2026) : comprenant le dossard, la collation d'arrivée, les ravitaillements liquides et solides de course, un cadeau d'accueil et un tee-shirt finisher.

4 / Le Trail du Vallon 25 Km 1400m de D+ Formule à 32€ (37€ après le 05/05/2026) : comprenant le dossard, la collation d'arrivée, les ravitaillements liquides et solides de course, un cadeau d'accueil et un tee-shirt finisher.

5 / La Vallouisette : 12 Km 440m de D+ Formule à 15 €. Comprenant le dossard, les ravitaillements liquides et solides, un cadeau d'accueil et un tee-shirt finisher.

Article 4 : LES PARCOURS

1ère épreuve : la Trans'Ecrins 59 km 3400m+ et le Duo : Elle enchaînera le tracé des deux parcours Trail du Vallon et trail des Ecrins avec les crêtes de Reycharde le vallon de Narreyroux, la tête d'Oréac. En 2eme partie le parcours ira vers le col de Vallouise 2600 M qui sera le toit de l'épreuve, de la Trancoulette et de la Pisse pour basculer sur Pelvoux et enfin arrivée à Vallouise. Départ samedi 20 juin à 6H.

2ème épreuve : le Trail des Écrins 34 km 2000m+ : départ de Vallouise, le parcours ira vers le col de Vallouise 2600 M qui sera le toit de l'épreuve, de la Trancoulette et de la Pisse pour basculer sur Pelvoux et enfin arrivée à Vallouise. Départ samedi 20 juin à 7h

3ème épreuve : le trail du Vallon 25 km et 1400m+, départ de Vallouise , direction les crêtes de Reycharde via le vallon de Narreyroux, passage par la tête d'Oréac et retour par le sentier des Lutin via Puy st Vincent 1400 Départ Samedi 20 juin de Vallouise à 08h00.

4ème épreuve : la Vallouissette 12km et 440m+ de dénivelé, parcours en boucle autour du village de Vallouise et dans la vallée de l'Onde, épreuve ouverte aux marcheurs. Départ Samedi 20 juin de Vallouise à 18h00

Équipement obligatoire pour la Trans'Ecrins , le Trail des Écrins et le Duo : Réserve d'eau d'au moins 1 litre, veste imperméable avec capuche, couverture de survie, sifflet et suivant les conditions météo gants, bonnet et collant peuvent devenir obligatoires. Une tenue adaptée aux conditions climatiques du moment pourra être exigée au départ par l'organisation pour des raisons de sécurité.

Trail du Vallon : Réserve d'eau d'au moins 1 litre , veste imperméable avec capuche et sifflet. Une tenue adaptée aux conditions climatiques du moment pourra être exigée au départ par l'organisation pour des raisons de sécurité.

La Vallouissette : une réserve d'eau de 50cl est conseillée.

Attention les bâtons de marche doivent être fixés sur le sac au départ ou plié , il est interdit de partir sans bâton et d'en récupérer sur le parcours ou de partir avec et les déposer avant l'arrivée.

Aucun gobelet plastique ne sera distribué sur l'évènement.

Article 5 : REMISE DES DOSSARDS

Les dernières inscriptions (si dossards disponibles) et retraits des dossards auront lieu à l'accueil du Grand Trail des Ecrins à Vallouise, le vendredi 19 juin de 18h à 21h, le Samedi 20 juin de 5h00 à 8H00 et de 15H30 à 17H30 pour la Vallouissette.

Majoration des inscriptions à partir du 05/05/2026 pour la Trans'Ecrins, le Trail des Ecrins, le Duo, le Trail du Vallon.

Limitation des dossards : La Trans'Ecrins: 235 dossards Le Trail des Ecrins : 235 dossards Le Duo 100 dossards (50 équipes) Le Trail du Vallon : 300 dossards La Vallouissette : 200 dossards.

Article 6 : ASSISTANCE

Des postes de ravitaillements à Vallouise , Puy saint vincent côte 2000 et Chambrand liquide et solide (un poste liquide dans la réserve naturelle des Partias) de contrôle et de sécurité seront installés le long des différents parcours, voir plan ci-joint.

Article 7 : BARRIÈRES HORAIRES

Des barrières horaires seront mises en place par le directeur de course, tout concurrent n'ayant pas pointé à ces barrières horaires sera arrêté et rapatrié à l'arrivée, en navette. Ceux ci ne seront pas classés.

BARRIERES HORAIRES

Trail du Vallon (25km)

KM 17 : Col de la Pousterle 11H30.

Trans'Ecrins et Duo (59 Km)

KM 24 : Ravitaillement solide et liquide Vallouise 10H45

KM 32 : Coste Blaou 13H

KM 38 : Point d'eau les Partias 15H

KM 48 : Ravitaillement liquide et solide de Chambran 18H

Trail des Ecrins (34km)

KM 8 : Coste Blaou 13H

KM 14 : Point d'eau les Partias 15H

KM 23 : Ravitaillement liquide et solide de Chambran 18H

Article 8 : SÉCURITÉ

Il est interdit de suivre les coureurs avec un véhicule motorisé ou non. Parcours balisé et fléchage au sol par peinture aérosol biodégradable sur route uniquement, serre file sur tous les parcours.

Article 9 : MÉTÉO

En cas de conditions météorologiques ou nivologiques défavorables ou autres, le directeur de course se réserve le droit de modifier ou interrompre l'épreuve (même en cours), ainsi que les barrières horaires. Les engagements restent acquis.

Priorité à la sécurité pour tous.

Article 10 : COUVERTURE PHOTOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUELLE

Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image le concernant, et cède donc son droit à l'image dans le cadre de la promotion de la compétition sur tout support de communication.

Article 11 : RÉCOMPENSES

Pour tous les coureurs : La Trans'Ecrins et le Duo: les ravitaillements solides et liquides à PSV côte 2000, Vallouise et Chambrand, un ravitaillement liquide aux Partias, la collation d'arrivée, 1 lot à l'inscription, 1 lot finisher ou autre à tous les arrivants ainsi que les soins kiné.

Le Trail des Ecrins : Ravitaillements liquides aux Partias, solide et liquide à Vallouise et Chambrand liquide et solides, la collation d'arrivée, 1 lot à l'inscription, 1 lot finisher ou autre à tous les arrivants ainsi que les soins kiné.

Le Trail du Vallon : Les ravitaillements solides et liquides à PSV côte 2000 et Vallouise, la collation d'arrivée, 1 lot à l'inscription, 1 lot finisher ou autre à tous les arrivants ainsi que les soins kiné.

La Vallouisette : Les ravitaillements liquides et solides, 1 lot à l'inscription, 1 lot à tous les arrivants.

Pour les récompenses podiums : nous récompensons le premier de chaque catégories : cadet, juniors, espoirs, séniors, M1, M2, M3, M4,M5 , M6 ,M7, M8 hommes et femmes. (Pas de classement marcheurs.), et le podium scratch hommes et femmes pour chaque épreuve.

Article 12 : MISES HORS COURSE

Les concurrents seront éliminés pour cause de : Absence de dossard –Falsification de dossard – Retard au départ de la compétition – Absence de l'équipement obligatoire – Non pointage aux postes de contrôles –Dépassement des temps maximum autorisés aux postes de contrôle – Pollution ou dégradation des sites traversés (couper les sentiers, jets de détritrus) – Refus de se faire examiner par un médecin – Ravitaillement en dehors des zones prévues. Toute personne souhaitant porter une réclamation devra le faire oralement auprès du 1er poste de contrôle rencontré et par écrit à l'arrivée auprès du directeur de course.

Des postes de contrôle de matériel inopinés pourront être mis en place par l'organisation à d'autres endroits que les postes de secours ou autres. ¼ d'heure de pénalité par matériel manquant sera appliqué. Rappel ; Il est formellement interdit de couper les sentiers afin d'éviter l'érosion et la dégradation des sites naturels traversés, le non respect de cette consigne pourra entraîner une disqualification en particulier dans la réserve naturelle des Partias.

Article 13 : CONDITIONS GÉNÉRALES

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve.

Article 14 : ASSURANCE

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la FFA. En cas d'accident cette assurance ne couvre pas le rapatriement du coureur chez lui.

Pour les coureurs, Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Dans tous les cas l'assurance rapatriement est vivement conseillée pour chaque participant, chaque coureur doit s'en assurer personnellement.

Article 15 : ANNULATION

Aucun remboursement ne sera effectué, seul un avoir sera proposé et utilisable pour le trail 2027, sur présentation d'un certificat médical ou autre, la demande devra être effectuée au plus tard 10 jours avant l'épreuve 2026.

Article 16 : données personnelles - RGPD

Les données collectées sur acceptation du coureur lors de l'inscription servent à envoyer de l'information concernant la course avant et après, elles sont conservées 24 mois. Sur simple demande, ces données peuvent rectifiées ou supprimées.